



LETTRE DE BRICE RABASTE

Maire de Chelles

FÉVRIER 2023 - N°16
S P É C I A L E F I N A N C E S

La « Lettre du Maire », un outil privilégié à la disposition des Chellois pour être informé régulièrement de l'avancement des réalisations de l'équipe municipale.

UNE SITUATION FINANCIÈRE MAÎTRISÉE MALGRÉ LES DIFFICULTÉS

Cher Madame, Cher Monsieur,

À chaque début d'année, je souhaite vous informer sur la situation financière de notre commune. Depuis 2014, Chelles, comme de nombreuses villes a dû s'adapter à un contexte inédit et difficile : baisse des dotations financières de l'État, transferts de compétences aux communes sans ressources supplémentaires, crise du COVID...

Aujourd'hui, c'est la très forte inflation qui pèsera lourdement sur notre budget communal, directement impacté par les hausses considérables des coûts de l'énergie, de la restauration scolaire...

La situation est d'autant plus complexe à gérer à Chelles, car notre ville dispose de moins de ressources financières qu'un grand nombre de villes de taille équivalente. Chelles a également

« Malgré ce contexte et toutes ces difficultés, nous sommes parvenus à ne pas augmenter les taux des impôts fonciers depuis 2014.. »

plus de kilomètres de routes et d'hectares d'espaces verts à entretenir que bien d'autres communes plus riches.

Malgré ce contexte et toutes ces difficultés, nous sommes parvenus à ne pas augmenter les taux des impôts fonciers depuis 2014. Cela a nécessité des choix rigoureux et des efforts de la part des Chellois et une forte implication des agents de la ville.

Nous avons également fait le choix de baisser fortement notre dette qui était beaucoup trop élevée en 2014, année où je suis devenu votre maire. Nous étions alors en surendettement et en difficulté pour financer les projets. La signature auprès des banques était alors fortement dégradée et la Ville avait été placée par le Préfet dans le réseau d'alerte des finances locales, dont nous avons réussi à sortir depuis.

Grâce aux efforts pour limiter les dépenses du quotidien, nous parvenons à maintenir les services publics et à investir davantage dans les écoles, les routes, les espaces verts...

Nous avons pu réaliser autant de projets grâce aux subventions très importantes que nous sommes parvenus à obtenir.

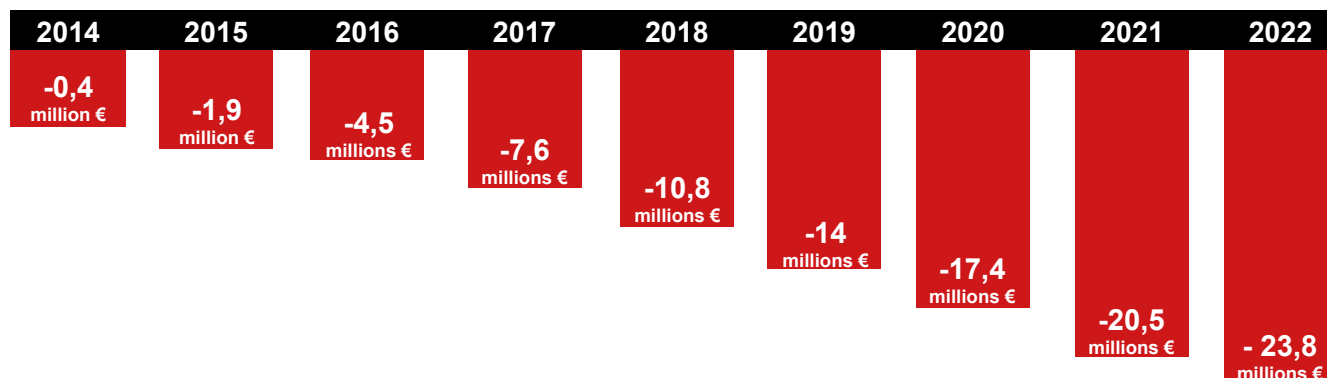
Bien à vous,

Brice Rabaste,
Votre Maire



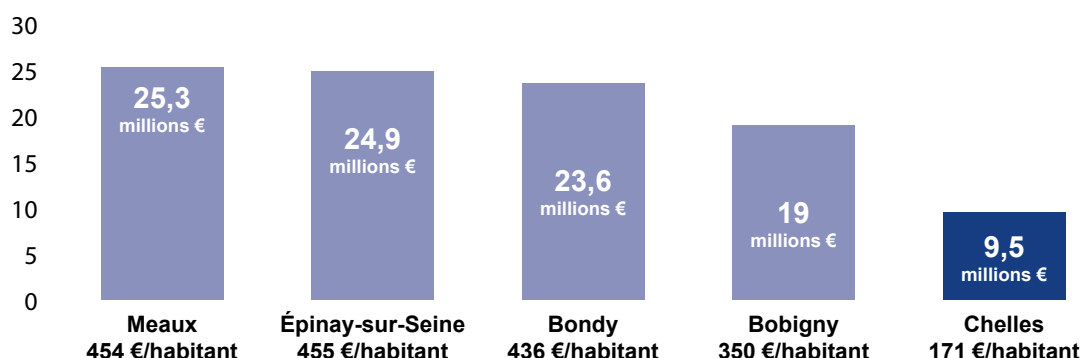
LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT NOUS IMPACTE FORTEMENT

Depuis 2014, nous devons faire face à la baisse des dotations de l'État, soit moins de **3,2 millions d'euros en moyenne** par rapport à l'année de référence (2013), c'est-à-dire une perte de ressources cumulée de moins 23,8 millions d'euros. Par ailleurs, nous disposons de moins de ressources que d'autres communes et pourtant, nous devons assumer de plus en plus de compétences.



CHELLES REÇOIT MOINS DE DOTATIONS DE L'ÉTAT QUE D'AUTRES VILLES

Malgré nos interventions auprès des autorités compétentes, la **dotation globale de fonctionnement (DGF)** versée à la **Ville de Chelles** par l'État demeure sous-dotée par rapport aux autres communes de même taille : 171 € par habitant contre en moyenne 214 € par habitant, soit 20 % de moins et presque trois fois moins que la ville de Meaux (454 € par habitant).



UNE INFLATION QUI PÈSE SUR NOTRE BUDGET

Le niveau hors norme de l'inflation, lié aux conséquences du Covid et au contexte géopolitique actuel particulièrement troublé, a entraîné en 2022, et encore plus en 2023, une hausse inédite des dépenses des villes, en particulier sur la facture énergétique (électricité, gaz, carburants), mais également sur les achats divers, sans oublier la masse salariale fortement impactée par la revalorisation au 1^{er} juillet 2022 du point d'indice de la fonction publique entraînant une hausse des salaires.



Les dépenses énergétiques
multipliées par 4 pour le gaz
et par 2 pour l'électricité,
soit 1,66 million €



**Les dépenses liées à
la restauration collective**
675 000 €



**Les dépenses liées
à la hausse de la masse salariale due
à la revalorisation du point d'indice**
+ 3,5 % et revalorisation
du SMIC au 1^{er} janvier 2023, soit 705 000 €

L'INFLATION REPRÉSENTE UN SURCÔÛT DE PLUS DE 3 MILLIONS D'EUROS !

MALGRÉ TOUT, NOUS CONTINUONS DE DIMINUER NOTRE DETTE

La Ville remboursera en 2023 près de 6,5 millions d'euros (M€) de dette, soit environ 10 % de plus que le montant des emprunts nouveaux à souscrire (5,9 M€). **La Ville poursuivra ainsi en 2023 le désendettement initié en 2014**, qui a vu sa dette ramenée de près de 75 M€ à 58,8 M€ fin 2022, soit plus de 16 M€ de désendettement.

Une baisse de
16 MILLIONS D'EUROS
de notre dette depuis 2014



NOTRE BONNE GESTION NOUS PERMET DE NE PAS AUGMENTER LES TAUX D'IMPOSITION MUNICIPAUX

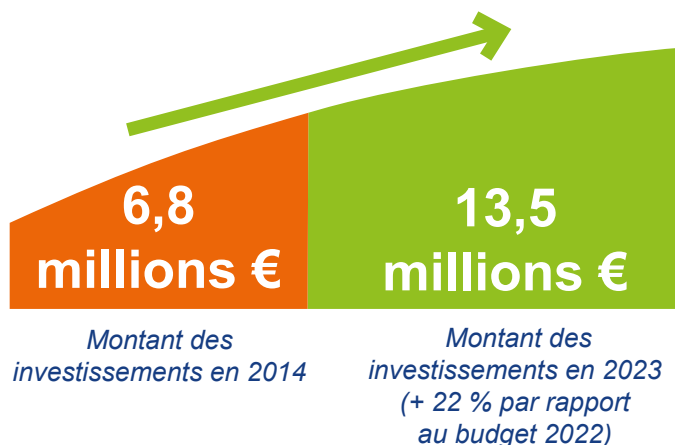
Nous avons décidé de ne pas faire supporter aux Chellois les effets de l'inflation : **les taux d'imposition municipaux n'augmenteront pas.**

POUR LA
9^e ANNÉE
CONSÉCUTIVE

0 %
d'augmentation
des taux municipaux

NOUS AUGMENTONS NOS INVESTISSEMENTS

Nous privilégions, en 2023, la poursuite des projets déjà lancés, les investissements* les plus à même de générer des économies rapides et pérennes de fonctionnement ou ceux bénéficiant d'un fort taux de subventionnement.



* Les dépenses d'investissement regroupent les coûts de construction et de rénovation de bâtiments, les travaux d'infrastructures, l'achat de biens durables, le remboursement des emprunts, etc.

EN 2023, NOUS INVESTISSONS DANS DES PROJETS ET ÉQUIPEMENTS PRIORITAIRES

Nous continuons d'investir dans l'avenir pour améliorer la qualité de vie à Chelles, qu'il s'agisse de la réussite scolaire, de la jeunesse, d'investissements en matière de sécurité, de propreté publique, d'équipements scolaires, culturels, sportifs ou encore d'économies d'énergie.



NOUS AVONS RÉUSSI À OBTENIR DES SUBVENTIONS POUR FAIRE ABOUTIR NOS PROJETS

Avec 13,5 millions d'euros, la Ville maintient en 2023 un programme d'investissements ambitieux, recentré sur la poursuite des projets déjà lancés ou subventionnés. Depuis 2020, le montant total des subventions, en provenance du Département, de la Région ou de l'État, représente 25 millions d'euros. Voici les subventions les plus importantes :



3,5
millions €

pour la création du nouveau gymnase
Alice Milliat



1,65
million €

pour la reconstruction du complexe
sportif Marie-Amélie Le Fur
(ancien gymnase de la Noue Brossard)



6,8
millions €

pour des aménagements du quartier
Castermant (extension de l'école Lise
London, relocalisation du Centre technique
municipal et rénovations de rues)



1,65
million €

pour la réhabilitation de l'avenue
des Sciences et l'avenue du
Général de Gaulle et la création de
pistes cyclables dans le cadre du plan
de relance



700 000 €

pour les études préalables avant
travaux en 2024 des équipements
sportifs du complexe Maurice Grouselle
(terrain synthétique, terrain
multisports, piste d'athlétisme)



455 000 €

pour la réhabilitation d'équipements
sportifs (skatepark et gymnase
Maurice Baquet) dans la perspective des
Jeux olympiques et paralympiques 2024

WWW.CHELLES.FR

